



Mairie
64260 Louvie-Juzon
Tél. 05 59 05 61 70
www.louvie-juzon.fr
mairie.louvie@orange.fr

AVIS AUX AYANTS-DROITS

REPRISES DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

La commune de Louvie-Juzon a recensé, en 2021, aux cimetières du Bourg et des Hameaux, des sépultures en état d'abandon. Des panneaux ont été apposés sur ces tombes et des recherches des ayants droits ont été réalisées.

La liste des concessions visées par cette procédure est affichée aux portes de la Mairie et des cimetières.

Un premier constat d'abandon a été fait le lundi 28 novembre 2022 à 10 h au cimetière du Bourg et à 14 h au cimetière des Hameaux.

Le second constat d'abandon aura lieu le 7 mai 2024

- **Au bourg à 14h**
- **Au Hameau à 16h**

Les héritiers des concessionnaires concernés sont invités à assister au dit constat ou à s'y faire représenter.

Le 8 avril 2024.

Le Maire,

Patrick LABERNADIE

Signature et cachet de la collectivité

